



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

18 juillet 2012

POLYIONIQUE B 27 FRESENIUS, solution pour perfusion
500 mL en poche (polypropylène/SIS-polypropylène/Styrène-Ethylène-Butadiène)
suremballée CIP : 34009 222 839 7 5

Laboratoire FRESENIUS KABI France SA

Solution de remplissage destinée à la rééquilibration hydroélectrolytique permettant un apport par voie veineuse d'électrolytes (sodium, potassium) et un apport calorique glucidique de 200 kcal par litre de solution.

Composition de la solution (pour 100 ml) :

- Glucose anhydre : 5,00 g (sous forme de glucose monohydraté : 5,50 g)
- Chlorure de sodium : 0,20 g
- Chlorure de potassium : 0,15 g
- Gluconate de calcium : 0,100 g
- Sodium : 34,222 mmol/l
- Potassium : 20,120 mmol/l
- Chlorures : 54,342 mmol/l
- Calcium : 2,230 mmol/l
- Apport calorique : 200 kcal/l soit 840 KJ/l
- Osmolalité : 410 mosmol/kg ; Osmolarité : 391,5 mosmol/L ; pH = 4,0 à 6,5.

Code ATC : B05BB02 (solution de remplissage destinée à la rééquilibration hydroélectrolytique permettant un apport par voie veineuse d'électrolytes (sodium, potassium) et un apport calorique glucidique de 200 kcal par litre de solution).

Date de l'AMM (procédure nationale) : 11/06/2003

Motif de la demande : inscription collectivités en complément de la présentation en poche PVC de 500 mL (CIP : 34009 361 881 2 9).

Indications thérapeutiques :

« Equilibration hydroélectrolytique.
Etat de déshydratation quelle qu'en soit la cause.
Apport calorique glucidique modéré (200 kcal/l). »

Posologie :

Voie intraveineuse, pour perfusion.

La posologie doit être adaptée aux besoins du malade en fonction de l'état clinique, du poids et des résultats des bilans ioniques sanguin et urinaire.

Le service médical rendu par cette spécialité est important.

Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).

Avis favorable à l'inscription sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics dans l'indication et aux posologies de l'AMM.

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique.